



Succession après remariage de mon père

Par **Mama 71**, le **13/08/2016** à **14:24**

Mon père, décédé en 2010 avait adopté la communauté universelle avec attribution de la totalité des biens au conjoint survivant, lors de son remariage, étant sa seule héritière directe que se passe t'il au décès de sa femme? merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **13/08/2016** à **14:35**

bonjour,
au décès de votre père, vous pourrez faire une action en retranchement en application de l'article 1527 du code civil.
vous n'êtes pas la seule héritière, l'épouse de votre père est également héritière de son mari.

vous pouvez consulter ces liens:

<http://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/action-retranchement-heritiers-autre-conditions-10068.htm#.V68TdvmLRxA>

<http://www.onb-france.com/actualites/pour-repondre-aux-questions-sur-laction-en-retranchement>

salutations